

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN  
DU 17 OCTOBRE 2017 A LA MAIRIE DE RUSSIN**

---

<b><u>Présents</u></b>	M. Alain Hutin, Maire, Mme Suzanne Serafini et M. Olivier Favre, adjoints  Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Patrick Demuylder, Didier Frossard, Guy Julini, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux
<b><u>Excusé</u></b>	M. Claude Membrez
<b><u>Procès-verbal</u></b>	Mme Marilène Demierre

=====

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 05 septembre 2017
2. Informations de la mairie
3. Présentation du budget 2018
4. Plan directeur des chemins de randonnée pédestre – plan No 216-01 - résolution
5. Divers

M. Alain Hutin ouvre la séance à 19h00 et souhaite une cordiale bienvenue aux conseillers municipaux. Il excuse M. Claude Membrez, retenu par des obligations professionnelles.

**1. Approbation du procès-verbal du 05 septembre 2017**

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017 est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

**2. Informations de la mairie**

**2.1. Futur local commercial – salon de coiffure au lieu-dit « ancienne Poste »**

La Fondation pour le logement de la commune de Russin a décidé de créer dans le local, anciennement attribué à la Poste, un salon de coiffure.

Dans le cadre de l'aménagement de cette arcade, les travaux se dérouleront jusque dans le courant du mois de janvier 2018.

**3. Présentation du budget 2018**

Le plan comptable est modifié, c'est-à-dire que le nouveau plan comptable, le MCH2, vient de remplacer l'ancien, le MCH1, rendant les comptes publics plus transparents et plus comparables entre eux. Les comptes publics sont désormais axés sur la situation réelle (image fidèle) et moins sur la gestion budgétaire (politique).

L'introduction du MCH2 oblige tous les cantons et les communes à travailler différemment et à revoir leurs schémas et processus comptables. L'entrée en vigueur pour les communes genevoises est janvier 2018.

Une séance de la commission des finances sera fixée prochainement dans l'attente des derniers éléments du Département des Finances pour validation définitive avant la séance du 14 novembre 2017.

MM. Hutin et Membrez ont rencontré M. Zuber et Mme Santos de la Surveillance des communes. Il ressort de cet entretien que notre situation s'est stabilisée depuis 2014.

Tous les bonis pourront être comptabilisés dans un compte appelé : fonds conjoncturel qu'il est possible de créer, fond qui contribue notamment au développement économique, social, environnemental et permet de faire face à des situations difficiles. C'est un fond non limité et qui apparaît uniquement au bilan. Les excédents de revenus de la Fondation pour le logement pourraient également être « captés » par la commune.

M. Hutin indique que la présentation du budget 2018 qui est faite ce soir, comporte les deux numérotations du plan comptable (MCH1/MCH2)

M. Hutin détaille chaque poste du budget 2018 :

MCH1	MCH2			2017	2018
	Nature	Fonction			
0500.310.00	310000	02200	↑ 5'000 en dépassement les années précédentes	10 000.00	15 000.00
0800.314.00	314400	02900	↑ Entretien des bâtiments communaux (démontage de l'ancien congélateur, local d'archives, aménagement des locaux écoles)	60 000.00	100 000.00
0800.316.00	303000	02900	Location employé pour voirie (montant pour remplacement de notre employé)		5 000.00
0800.331.30	366020	02900	Amortissement FIDU (Un fond intercommunal pour le développement urbain a été créé par l'Etat et concerne toutes les communes genevoises. Le premier amortissement aura lieu en 2017)	506.00	1 640.00
0800.427.00	447200	02900	↓ Locations du PA (rentrée de location)	3 000.00	2 000.00
0800.427.10	447201	02900	↑ Location des cases du congélateur communal	2 000.00	3 000.00
1000.352.00	361200	140600	Arrondissement intercommunal EC Redevance pour l'état civil regroupé à Meyrin, montant qui nous est transmis)	6 150.00	8500.00
1400.331.00	330040	150000	Amortissement ordinaire manque	7 000.00	7000.00
1400.352.00	361200	150000	↑ Participation aux frais S.I.S. (va encore augmenter les prochaines années)	26 000.00	27 000.00
1400.352.10	361201	150600	↓ Frais regrpt Cies Russin-Dardagny	30 000.00	22 000.00
1400.441.00	420000	150000	↑ Participation taxes Cies assu. Inc	100.00	2 000.00
2100.317.00	317000	219200	↑ Transp.d'élèves, courses scolaires, abonnements TPG en constante augmentation	40 000.00	45 000.00
2100.318.00	317100	219200	Cachets fêtes des écoles, tente (promotions à Dardagny en 2018)	17 000.00	5 000.00
2100.444.10	462160	218000	Compensation du canton - Fonds Régulation	4 960.00	4 960.00
2100.461.00	463100	219200	↑ Subvention de l'Etat Genève (TPG) (subvention du DIP pour les frais d'abonnement TPG du regroupement scolaire)	7 000.00	10 000.00
3300.314.00	314400	342000	Entretien des emplacements (en attente de la commission)		35 000.00
5400.363.00	363600	545100	Garderie Le jardin d'enfant Zébulon a fermé ses portes	50 000.00	0.00
5401.352.00	361200	545101	↓ Cuisine scolaire Participation de Russin aux cuisines scolaires de Dardagny, répartition entre Dardagny et Russin en fonction du nombre d'enfants	25 000.00	10 000.00
5800.352.00	361200	579000	↑ CASS	5 000.00	6500.00
5800.365.00	363600	579000	↑ Subventions et allocations (poste en augmentation au vu du nombre de subventions)	10 000.00	12 000.00
6200.314.00	314100	615000	↑ Entretien des routes et chemins à ajuster en fonction des prévisions	100 000.00	200 000.00
6200.316.00	313000	615000	Location employé pour voirie (imputation différente)		2 000.00
6200.318.10	313400	615000	↑ Assurances, impôts véhicules	4 500.00	5 000.00
6500.364.00	361400	629000	↑ Noctambus, TPG	3 000.00	3 500.00

7100.314.00	314200	720100	Entretien des égouts-canalisation (en attente du contrat SIG)	20 000.00	40 000.00
7200.311.00	311000	730000	Acquisition de matériel, mobilier (voir si la commission a des besoins particuliers supplémentaires)	10 000.00	15 000.00
7900.318.00	313200	790000	Etudes aménagements, urbanisme (Etude de Trafitec, zone 30 km/h, circulation dans le village)	10 000.00	20 000.00

### 91-92-93 Impôts

Les estimations sont fournies par le Département des Finances et comme précisé en début de séance, nous recevrons fin octobre, des prévisions plus fiables, les montants donnés aujourd'hui, sont ceux qui nous ont été transmis au mois de juillet 2017.

## 4. Plan directeur des chemins de randonnée pédestre – plan N° 216-01 – résolution

M. Favre indique que ce dossier pouvait être consulté à la mairie. Le Département de la Direction générale de l'agriculture et de la nature a transmis deux éléments, mais qui n'ont aucun impact sur la commune de Russin, à savoir :

- Russin – La Chaumaz - Chemin des Velours Passage le long de la route des Molards (points de vues exceptionnels sur le vallon de l'Allondon) : n'est plus recensé comme chemin de randonnée pédestre (mais reste ouvert au public comme actuellement.)
- Verbois – La Plaine / du barrage de Verbois jusqu'au pont de chemin de fer sur l'Allondon par les Teppes de Verbois (chemin qui part du barrage de Verbois passe à travers les teppes et va rejoindre le chemin de la Croix-de-Plomb). Intégration de l'itinéraire cyclable ViaRhône dans le réseau pédestre, (il sera appelé ainsi dans le réseau pédestre)

M. Demuylder demande si le chemin, ci-dessus, n'est plus pédestre, est-il balisé, reste-t-il pédestre, peut-on toujours marcher dessus ?

M. Favre lui répond que cela ne change rien à la situation actuelle. Aucun aménagement n'est prévu.

Aucune remarque n'étant soulevée, M. Hutin lit la résolution que les conseillers municipaux ont reçu et est délibérée ainsi :

### Résolution relative au plan directeur des chemins pédestres N° 2016-01

Vu la lettre du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) du 14 juin 2017 concernant la consultation des communes,

Vu la synthèse des observations liées à la mise à l'enquête publique ainsi que le projet modifié en conséquence publique transmise à la commune en date du 13 septembre 2017,

vu le rapport sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre de juin 2017 et des fiches de mesures ponctuelles du 25.08.2017 sur ladite révision de la (DGAN) présentés en séance du conseil municipal le 17 octobre 2017,

Vu l'art. 5, alinéa 3 de la LExt (L 1 40) ;

Vu la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 octobre 1985 (LCPR ; RS 704) ;

Vu la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998 (LaLCPR ; RSGe L 1 60) ;

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal

**DE C I D E A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**  
**Par 8 VOIX POUR**

De préavis favorablement le projet relatif au plan directeur des chemins pédestres N° 2016-01 avec la remarque suivante :

*Les rubriques n'appelant aucun commentaire.*

**5. Divers**

**5.1. Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône soumise au droit d'opposition des conseillers municipaux**

Inscrit au projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) ainsi qu'au plan d'actions de la mobilité douce (PAMD 2015-2018), le projet de construction d'une passerelle au-dessus du Rhône doit permettre de relier les Evaux (Onex) à la presqu'île d'Aïre (Vernier).

A l'étude depuis 2011, ce projet est porté par les communes d'Onex et de Vernier. En date du 20 décembre 2016, les deux communes ont présenté une demande de soutien financier au Fonds Intercommunal pour un montant de Fr 1'650'000. --.

Le bassin de population et d'emplois situé à 2-3 km de la passerelle est important et représente un potentiel non négligeable pour sa fréquentation (60'000 habitants et 16'000 emplois). Au niveau régional, la population concernée est de l'ordre de 150'000 à 200'000 habitants regroupant la partie ouest de la Ville de Genève, les communes de Vernier, Onex, Lancy, Confignon, Bernex, Plan-les-Ouates et Perly-Certoux.

L'ouvrage, destiné à la mobilité douce, permet à la fois d'offrir un nouvel itinéraire de randonnée pédestre, une alternative au pont Butin pour les cyclistes, de nouvelles possibilités de circuits de course, un accès au centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux ainsi que des activités de loisirs informelles.

Par ailleurs, l'intérêt de l'ouvrage au sein de l'agglomération consiste également dans l'anticipation de passage de conduites au-dessus du Rhône et le raccordement des canalisations eaux-usées des futurs développements de Bernex Est et Nord ainsi que des Cherpines à la Step d'Aïre. Précisions que les installations techniques de ces services sont prises en charge par SIG seul.

Le projet de passerelle n'est pas assimilable à une infrastructure routière, ni par sa situation (comprise entre un chemin forestier et une piste cyclable), ni par ses caractéristiques. Elle revêt clairement un intérêt régional vu que c'est une mesure inscrite au PA2 (mesure N° 34-11/ARE N+ 6621.2.089 « Création d'une passerelle MD entre le Lignon et le parc des Eaux »).

Le financement de la passerelle mobilité douce proprement dite d'un coût de Frs 8'835'000. — (hors installations techniques) doit être assuré par Vernier, Onex et SIG à parts égales.

La contribution du cantonal et du Fonds Intercommunal viennent en déduction de la part des deux communes.

L'entretien de la partie piétonne et pédestre de l'ouvrage sera assumé par les communes de Vernier et Onex.

Le Conseil du Fonds Intercommunal a décidé, lors de sa séance du 26 juin 2017, d'entrer favorablement en matière sur une subvention d'investissement d'un montant de Fr 330'000.—, sous réserve que ce montant n'excède pas 10% de la part supportée par les communes.

L'assemblée générale de l'ACG, en date du 20 septembre 2017, a accepté, à la majorité des communes présentes, la participation du Fonds Intercommunal à ce investissement à hauteur de Fr 330'000.--.

Les conseils municipaux des communes peuvent s'opposer aux décisions de l'Association des communes genevoises (Art 79 de la loi sur l'administration des communes (LAC – B 6 05) relatif au droit d'opposition des Conseil municipaux).

M. Hutin rappelle que le fond intercommunal contribue au financement de projets présentant un fort intérêt intercommunal ou un effet de débordement marqués (prestations financées par une seule commune, mais bénéficiant aux habitants de toute la région). Concrètement, ce fond apporte son soutien financier dans différents domaines, tels que créations de places de crèche, culture, sports, subventions d'investissements.

M. Hutin n'a pas d'objection à cette subvention via le FI et il ouvre la discussion:

Mme Serafini s'oppose sur le principe que ce fond soit utilisé à des dépenses directement liées à des communes et ponctionné dans le compte intercommunal.

M. Favre est également opposé. Le principe de financement de dévestitures risque de créer un précédent. Chaque commune pourrait alors demander la participation du FI pour une passerelle, une piste cyclable ou un sentier piéton. L'intérêt public régional prendrait alors une dimension sans limites.

Certes il ne sera pas facile de contrer ce projet, car il faut 2/3 des communes genevoises pour remettre en question la décision de l'ACG.

M. Frossard demande si cela relie un axe cyclable ? Y-a-t-il un intérêt cantonal ou communal si cela devait relier 2 zones ?

M. Favre répond que cela relie les Evaux à la Step d'Aire. Aujourd'hui, il n'y a aucun cheminement cyclable. L'intérêt de l'ouvrage consiste dans l'anticipation de passage de conduites au-dessus du Rhône et le raccordement des canalisations eaux usées des futurs développements de Bernex ainsi que des Cherpines à la Step d'Aire.

M. Frossard poursuit : Et si les communes refusent, cela ne remettrait pas en question cette construction ?

M. Hutin lui répond que vu le faible montant que représente la subvention par rapport au coût global du projet, il serait étonnant que tel soit le cas.

Au terme de la discussion, les membres présents, sont majoritairement opposés à cette subvention.

Afin de faire valoir leurs droits, une séance extraordinaire du conseil municipal est fixée le mardi 31 octobre 2017 à 18h30 en vue de prendre une résolution pour s'opposer à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, relative à la subvention

de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.

## **5.2 Service de la consommation et des affaires vétérinaires – rapport d'analyse fontaine – route du Mandement**

M. Favre indique que l'eau de la fontaine sise route du Mandement et devant le restaurant du Vignoble Doré est potable. Elle a été à nouveau analysée par le service de la consommation et des affaires vétérinaires le 02 octobre 2017. Les Escherichia coli, enterococcus spp et germes aérobies mésophiles sont conformes.

## **5.3. Migrants**

La famille de migrants a emménagé à Russin fin septembre, c'est une famille colombienne, deux femmes Natalia et Lisette et un petit prénommé Santiago qui a commencé à l'école de Dardagny. Cette famille est enchantée et remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont œuvré pour leur accueil à Russin.

## **5.4 Repas des aînés**

Le repas des aînés a lieu le jeudi 23 novembre prochain à la salle communale de Russin. N'ayant pas eu de retour de la commission sociale, Mme Serafini a choisi le thème « Le Terroir ».

Le service est assuré par les conseillers municipaux et les conjoints qui sont disponibles.

Concernant l'animation, les aînés assisteront comme de coutume aux présentations de l'école de Russin et le loto fera son retour à la demande de certains de nos aînés.

Les menus seront décidés tout prochainement.

Mise en place de la salle par les conseillers : mercredi 22 novembre à 16h00.

Plus personne ne demandant la parole, M. Hutin lève la séance à 20h15